

Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires

Procès-verbal de la réunion du 8 mars 2010

Procès-verbal de la réunion du Conseil consultatif de la
Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) /
Nuclear Waste Management Organization (NWMO)

tenue au 22, avenue St. Clair Est, Toronto, Ontario,
à 9 h HNE le 8 mars 2010.

Membres du Conseil consultatif présents :

L'honorable David Crombie Président du Conseil
M. David Cameron
Mme Marlyn Cook
M. Fred Gilbert
M. Rudyard Griffiths
Mme Eva Ligeti
M. Dougal McCreath
M. Derek Lister

Absents :

M. Donald Obonsawin

Personnel de la SGDN présent :

M. Ken Nash Président et chef de la direction
Mme Kathryn Shaver V.-p., Engagement et sélection d'un site pour la GAP
M. Pat Moran Avocat général et secrétaire général
Mme Gillian Morris Secrétaire adjointe du Conseil d'administration

Personnel participant :

Mme Jo-Ann Facella Directrice, Recherche sociale et dialogue
Mme Anda Kalvins Directrice, Environnement
Mme Pat Patton Directrice, Engagement et Relations avec les Autochtones
M. Jamie Robinson Directeur, Communications
M. Sean Russell Directeur, Ingénierie du dépôt
M. Peter Simmons Directeur, Engagement municipal

AFFAIRES DU CONSEIL CONSULTATIF

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

Le président du Conseil ouvre la réunion à 9 h. L'ordre du jour est examiné et adopté.

2. Procès-verbal de la réunion précédente

Le Conseil consultatif examine et approuve le procès-verbal de la réunion tenue le 25 novembre 2009.

PRÉPARATIFS AU PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE

3. Préparatifs au lancement du Processus de sélection d'un site

Mme Shaver passe en revue le programme *En savoir plus* qui sert à sensibiliser les personnes et les groupes à la GAP et permet aux collectivités et organismes de s'informer sur le programme de la GAP. L'intérêt envers le programme a initialement été suscité par les dialogues publics de la SGDN, la participation à des conférences municipales et les allocutions publiques.

M. Simmons fait état des séances d'information qui ont été tenues et des requêtes formulées dans le cadre du programme *En savoir plus*. La SGDN réitère que le processus de sélection d'un site n'a pas encore commencé, et prie les organismes et collectivités de prendre leur temps pour acquérir les connaissances et capacités nécessaires.

M. Robinson résume les principaux sujets et points d'intérêt soulevés par les collectivités et associations lors de leurs réunions.

Le Conseil consultatif est invité à discuter du rapport. Le Conseil consultatif discute des points suivants :

- la façon dont les collectivités ont approché la SGDN pour des séances d'information ou des renseignements;
- le financement offert aux collectivités pour renforcer les capacités;
- l'importance pour la SGDN d'encourager les collectivités qui s'engagent dans le processus de sélection d'un site d'informer et de faire participer les groupes autochtones de leur région.

Mme Shaver informe le Conseil consultatif sur les préparatifs de la SGDN au processus de sélection d'un site, la planification de 2010 et les considérations se rapportant à l'état de préparation. Une étape importante du lancement du processus de sélection d'un site sera la revue de l'état de préparation réalisée par le Conseil d'administration.

Mme Shaver résume certains des défis qui se posent à la SGDN, qui doit informer tous les ministres provinciaux et fédéraux concernés ainsi que le personnel gouvernemental associé avant le lancement.

Des membres du Conseil consultatif suggèrent que la SGDN pourrait également souhaiter informer les corporations professionnelles concernées (comme les ingénieurs civils) et les journalistes scientifiques et environnementaux. Des membres du Conseil incitent aussi la SGDN à continuer à informer un large spectre de Canadiens sur ses travaux pendant la période de lancement du processus, et non seulement les

collectivités intéressées. Un membre du Conseil suggère que la SGDN s'efforce d'informer les comités de rédaction et les journalistes environnementaux sur ses travaux.

4. Suggestions d'amélioration du Processus de sélection d'un site

Mme Shaver présente au Conseil consultatif les éléments d'amélioration du processus de sélection d'un site proposés d'après les commentaires reçus au cours des dialogues de 2009. Elle rapporte que selon l'examen public de 2009 du processus proposé pour la sélection d'un site, la SGDN comptait sur un appui général au processus proposé. Un certain nombre de raffinements ont été suggérés et des documents de communication supplémentaires ont été demandés. Elle rapporte que le document du processus de sélection d'un site n'est pas un document détaillé établissant des règles et des lignes directrices, mais plutôt un plan de route qui fournit un cadre décisionnel. Le document sera complété par des fiches d'information et d'autres documents à l'appui plus détaillés sur des sujets précis.

Mme Facella passe en revue les principaux éléments d'amélioration au processus de sélection d'un site proposés d'après les commentaires reçus dans le cadre des dialogues de la SGDN.

Le Conseil consultatif est invité à commenter les révisions du processus de sélection d'un site. Les commentaires du Conseil se rapportent à plusieurs domaines importants :

La gestion des déchets étrangers

- Le Conseil suggère de clarifier davantage et d'affirmer plus catégoriquement que le dépôt de la SGDN pour lequel un site est recherché n'accueillera pas de déchets étrangers.

Intervention des autorités réglementaires

- Des membres du Conseil discutent de l'intervention des autorités réglementaires et suggèrent qu'Environnement Canada soit également mentionné.
- Le Conseil souligne qu'il doit être précisé de manière claire que les autorités réglementaires sont indépendantes et à l'abri de toute influence de la SGDN.

Volume de combustible irradié à gérer

- Des membres du Conseil suggèrent de clarifier davantage la discussion entourant le combustible irradié associé aux plans de réfection de réacteurs. Les membres du Conseil proposent que la SGDN affirme clairement que ce combustible doit être inclus dans l'engagement de la collectivité relative à la gestion du dépôt.
- Des membres du Conseil suggèrent que le combustible irradié provenant de nouveaux réacteurs nucléaires ne soit placé dans le dépôt qu'avec le consentement de la collectivité. Il est suggéré que le combustible irradié des nouveaux réacteurs ne soit pris en compte qu'au moment des négociations avec une collectivité hôte, et non à ce moment du processus de sélection d'un site, étant donné qu'aucune décision n'a été prise actuellement de construire de nouveaux réacteurs.
- Des membres du Conseil proposent que le volume exact de combustible irradié qui sera placé dans le dépôt soit convenu avec la collectivité hôte, après la tenue

- d'un processus de consultation ouvert et transparent incluant la participation des collectivités de la région et des collectivités intéressées et potentiellement touchées.
- En ce qui a trait au processus réglementaire, la SGDN confirme qu'un certain volume de combustible irradié devra être spécifié lorsque viendra le temps de faire la demande de permis. Les processus d'examen et approbations réglementaires requis par la loi avant que le projet ne puisse être entrepris seront basés sur un volume précis de combustible irradié et incluront un processus de consultation ouvert et transparent.

Échéancier de l'installation de démonstration souterraine

- Le Conseil discute de l'échéancier de l'installation de démonstration souterraine et de son objectif de démontrer et fournir des données supplémentaires sur le site.

Définition du terme « collectivité »

- Des membres du Conseil soulèvent la nécessité de modifier le texte du processus de sélection d'un site afin de clarifier l'utilisation du terme « collectivité ». On relève que dans certains cas, le terme « collectivité » signifiait « autorité responsable ». Le Conseil observe quelques incohérences dans l'utilisation du terme.

Participation des collectivités autochtones dans le processus de sélection d'un site

- Le Conseil demande à la SGDN si elle avait envisagé d'utiliser des processus autochtones pour développer un consensus parmi les collectivités sur le processus de sélection d'un site.
- Le Conseil suggère que le processus de modification du document sur le processus de sélection d'un site inclue la possibilité que les collectivités potentiellement hôtes puissent être non autochtones ou autochtones.
- Le Conseil encourage aussi la SGDN à faire en sorte que les collectivités autochtones soient incluses tôt dans le processus après qu'une collectivité se soit montrée intéressée.

CHANGEMENTS PROPOSÉS PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

5. Suite donnée par la SGDN aux recommandations du Groupe d'examen technique indépendant (GETI)

M. Russell présente la suite donnée par la SGDN aux commentaires et recommandations formulés dans le Rapport 2009 du GETI. Les commentaires du GETI ont été présentés au Conseil consultatif par le président du GETI lors de la réunion du 25 novembre 2009 du Conseil consultatif.

Le Conseil est invité à commenter les suites données au rapport. Aucun commentaire n'a été relevé.

6. Mandat du Conseil consultatif

Lors de sa réunion de novembre 2009, le Conseil consultatif avait demandé à discuter plus à fond de son rôle par rapport aux travaux de la SGDN dans le cadre du projet de dépôt géologique en profondeur pour déchets de faible et moyenne activité d'OPG (DGP pour DFMA).

M. Moran fait part de son opinion juridique sur le rôle du Conseil consultatif, notant que le Conseil consultatif n'est pas tenu légalement de surveiller et de commenter les travaux de la SGDN sur le DGP pour DFMA d'OPG.

Le Conseil discute du rapport de M. Moran et convient que bien qu'il ne soit pas légalement tenu de commenter les travaux reliés au DGP pour DFMA d'OPG, il est important qu'il soit tenu informé à la fois sur les aspects techniques et sur les aspects reliés à l'engagement du projet, en raison des similitudes avec le projet de la GAP et de ses incidences potentielles.

7. Le combustible irradié provenant de nouveaux réacteurs nucléaires

Le Conseil demande du temps pour passer en revue et discuter de l'évolution de ses commentaires sur la GAP relativement à la gestion du combustible irradié provenant de nouveaux réacteurs nucléaires.

Au cours de la discussion, le Conseil note :

- que la SGDN a clairement affirmé que la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* stipule que la responsabilité de la SGDN couvre tout le combustible irradié canadien et ne distingue pas entre le combustible irradié existant et le combustible irradié produit par de nouveaux réacteurs nucléaires construits dans le futur;
- Alors que la SGDN s'apprête à lancer le processus de sélection d'un site, elle doit continuer de discuter avec les collectivités autres que la collectivité hôte sur la question du combustible irradié produit par d'éventuels nouveaux réacteurs;
- Le Conseil présente des suggestions visant à changer le libellé du processus de sélection d'un site et exprime le souhait que ce libellé soit clarifié sur la question de la gestion du combustible irradié produit par de nouveaux réacteurs, conformément à ce qui a été discuté au point 4 de l'ordre du jour.

MISES À JOUR DE LA SGDN

8. Rapport du président

Le président de la SGDN présente au Conseil une mise à jour sur les récentes activités de la Société. Des mises à jour sont données sur le programme d'Engagement et de Recherche sociale, sur le programme Technique de la GAP et sur le programme du DGP pour DFMA d'OPG.

Les membres du Conseil sont invités à discuter des rapports fournis. Les membres du Conseil discutent des travaux de la SGDN en collaboration avec la Commission canadienne de sûreté nucléaire et des plans de dotation en ressources de la CCSN. Les membres du Conseil discutent aussi des travaux de forage maintenant achevés pour le DGP pour DFMA d'OPG. L'échéancier pour le déclassement de la centrale nucléaire de Pickering est également discuté par rapport au moment où le combustible irradié devra être déplacé.

9. Conseils du Conseil consultatif en 2009

Mme Gillian Morris présente au Conseil consultatif un résumé des conseils qu'il a prodigués en 2009. Elle note que le rapport a été présenté au Conseil d'administration lors de sa réunion du 18 février. Le rapport est fourni au Conseil consultatif à titre d'information.

10. Politique de frais de déplacement du Conseil consultatif

M. Moran passe en revue les lignes directrices relatives aux frais de déplacement du Conseil consultatif, lesquelles ont été révisées afin de les concilier avec les directives provinciales. M. Moran souligne les principaux changements apportés à la politique. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé la nouvelle politique, à la fois pour lui-même et pour le Conseil consultatif, lors de sa réunion du 18 février 2010.

11. Mandat des membres du Conseil consultatif

Mme Shaver signale que le mandat de cinq membres du Conseil consultatif prendra fin à la fin de 2010, alors que celui des autres membres du Conseil se terminera à la fin de 2011. Le Conseil d'administration propose de faire en sorte que tous les mandats se terminent à la fin de 2011, afin de permettre la conclusion du Rapport triennal et d'assurer une continuité dans la composition du Conseil au cours de cette période, étant donné que le Conseil doit fournir un commentaire indépendant. À la fin de 2011, la composition du Conseil consultatif sera entièrement revue pour vérifier que les membres en poste répondent aux exigences des activités de mise en œuvre de la GAP et de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

12. Prochaines réunions

M. Crombie note qu'en raison d'un conflit d'horaire, il ne sera pas disponible pour la réunion prévue du Conseil consultatif du 17 mai. Les membres du Conseil demande à la direction de reprogrammer la réunion en mai à un moment où M. Crombie et la majorité des membres seraient disponibles. La réunion est reprogrammée pour :

Réunion n° 2
Jeudi 27 mai 2010
9 h à 16 h HAE

Mme Shaver demande aux membres du Conseil consultatif de déterminer la priorité des nombreuses présentations demandées. Le Conseil convient du programme de présentations qui suit :

- 27 mai – Retombées socioéconomiques de la GAP
- 13 septembre – Présentation technique 201
- 1^{er} décembre – Fermeture du cycle du combustible nucléaire au Canada (Derek Lister)

Un membre du Conseil suggère que la SGDN invite le Secrétaire américain de l'Énergie ou un représentant de la commission Blue Ribbon sur les déchets nucléaires de

s'adresser au Conseil consultatif en 2011 une fois que la commission aura publié son rapport préliminaire.

M. Nash mentionne que le rapport annuel de la SGDN sur le retraitement dans le monde est maintenant disponible et qu'il sera distribué aux membres du Conseil.

SÉANCE À HUIS CLOS

12. Séance à huis clos

Le Conseil consultatif se réunit à huis clos pour discuter de la préparation de ses commentaires à être inclus dans le premier Rapport triennal de la SGDN.

Le Conseil consultatif discute de sa lettre annuelle au ministre des Ressources naturelles et la termine.

Levée de la séance

Le président du Conseil prononce la levée de la séance à 3 h

Le 27 mai 2010

Vice-présidente, Engagement et sélection d'un site pour la GAP